

Vue d'ensemble de la coopération entre l'Agence des droits de l'homme de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe

Rapport de 2023

Sommaire

1.	Que souhaitons-nous accomplir et comment coopérons-nous ?	3
1.1.	Introduction	3
1.2.	Principaux objectifs	3
1.3.	Méthodes et analyse de la coopération	4
1.1.1.	Mécanismes permanents de coopération	4
1.1.1.	Formes de coopération au niveau opérationnel	4
2.	Coopération interinstitutionnelle et règlementaire	6
2.1.	Coopération institutionnelle et règlementaire	6
2.2.	Coopération entre la FRA et le CdE sur les manuels	7
2.3.	Système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)	8
3.	Coopération opérationnelle	9
3.1	Egalité, Roms et droits sociaux	9
3.1.1.	Lutte contre le racisme et la discrimination	9
3.1.2.	Inclusion des Roms	10
3.1.3.	Droits sociaux, environnement et droits humains	11
3.1.4.	Droits de l'enfant	12
3.2.	Justice, numérique et migration	12
3.2.1.	Intelligence artificielle, mégadonnées et protection des données	14
3.2.1.	Migration et asile	14
3.3	Structures et mécanismes de défense des droits humains	16
3.4	Communiquer les droits	17
4.	Perspectives pour 2024	17

1. Que souhaitons-nous accomplir et comment coopérons-nous ?

1.1. Introduction

La coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et le Conseil de l'Europe (CdE) repose sur le règlement fondateur de la FRA¹ et sur l'accord de 2008 entre la Communauté européenne et le CdE (ci-après l'accord UE-CdE), qui établit un cadre général de coopération entre la FRA et le CdE². La coopération entre la FRA et le CdE vise à assurer la complémentarité de leurs activités et à éviter les doubles emplois.

La coopération entre la FRA et le CdE a évolué au fil des ans, pour inclure une coordination plus étroite des activités et des synergies entre la FRA et le Secrétariat du CdE, l'Assemblée parlementaire, la Cour européenne des droits de l'homme, le Commissaire aux droits de l'homme du CdE et d'autres entités du CdE.

Ce rapport présente les principaux objectifs et méthodes de coopération entre la FRA et le CdE, ainsi que des exemples de coopération entre le 1er octobre 2022 et le 31 décembre 2023.

1.2. Principaux objectifs

Dans le cadre de leur coopération, la FRA et le CdE visent des objectifs et des priorités stratégiques communs ayant trait à la promotion et à la protection des droits humains. La coopération se concentre sur les points suivants :

- Se consulter mutuellement pour développer des synergies et assurer la complémentarité dans les domaines de travail respectifs des Organisations ;
- Elaborer des projets conjoints dans des domaines d'intérêt commun ;
- Engager un dialogue avec les parties prenantes afin d'améliorer le respect des droits humains ;
- Coordonner les activités de communication afin de renforcer la sensibilisation aux droits humains ;
- S'informer mutuellement des résultats des activités de chaque Organisation.

¹ Règlement (UE) 2022/555 du Conseil du 5 avril 2022 modifiant le Règlement (CE) n° 168/2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO 2022 L 108 ; Règlement du Conseil (CEE) n° 168/2007 du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO 2007 L 53.

² Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, JO 2008 L 186.

1.3. Méthodes et analyse de la coopération

1.3.1 Mécanismes permanents de coopération

Les différents mécanismes définis dans le règlement fondateur de la FRA et dans l'accord UE-CdE garantissent la complémentarité dans la relation entre les deux Organisations.

L'article 9 du Règlement fondateur révisé de la FRA prévoit une coordination entre la FRA et le CdE lors de l'élaboration des programmes de travail annuels et pluriannuels de l'Agence. Cela permet de garantir que les priorités, les activités et les résultats du CdE sont dûment pris en considération dans l'élaboration du travail de l'Agence.

En vertu des articles 12-13 du Règlement fondateur de la FRA, le CdE nomme au Conseil d'administration de la FRA une personne indépendante qui peut participer, et qui participe effectivement, aux réunions du Conseil d'administration de l'Agence. Cette personne vote également lors de la sélection des membres du comité scientifique de la FRA.

Un représentant du Secrétariat du Conseil de l'Europe est présent en qualité d'observateur aux réunions du Conseil d'administration de la FRA et assiste aux réunions du comité éditorial du rapport annuel (AREdit) du Conseil d'administration.

Un haut représentant du CdE est invité chaque année à s'adresser au Conseil d'administration de la FRA. Cela permet au CdE et à la FRA d'échanger leurs points de vue et au Conseil d'administration de la FRA d'être pleinement informé des principales activités prévues par le CdE et des synergies assurées avec le travail de la FRA.

Le directeur de la FRA et la personne indépendante que le CdE nomme au Conseil d'administration de la FRA participent à des échanges de vues périodiques avec le Comité des Ministres du CdE et son Groupe de Rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT).

L'article 3 de l'accord UE-CdE prévoit que la FRA et le CdE désignent chacun une personne de contact pour traiter spécifiquement des questions relatives à leur coopération.

Les services des deux Organisations contribuent au travail de l'autre partie à différents stades des activités et des projets. Des réunions interinstitutionnelles régulières et *ad hoc* à différents niveaux renforcent encore la collaboration.

1.3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel

La coopération entre la FRA et le CdE est un processus continu, quotidien. Elle revêt diverses formes, notamment:

- Des consultations sur des projets et activités spécifiques ;
- Des échanges réguliers de données et d'informations ;
- La participation à des auditions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ;

- La participation aux réunions préparatoires de projets ;
- Des projets et activités conjoints ;
- Le statut d'observateur de l'Agence dans plusieurs comités de suivi et intergouvernementaux du CdE ;
- La participation aux structures respectives de la société civile ;
- Des références mutuelles au travail de l'autre.

Les personnes de contact désignées par le CdE et la FRA sont informées de ces activités et échangent régulièrement des informations. Elles peuvent ainsi faciliter le processus et en assurer la continuité et la cohérence.

Depuis 2019, une réunion biennale inter-secrétariat de haut niveau a lieu entre la FRA et le CdE afin de renforcer la coopération et d'échanger des points de vue sur leurs priorités respectives actuelles et futures. La prochaine réunion biennale devrait avoir lieu en 2024 à Strasbourg.

L'Agence coopère au niveau opérationnel avec les entités, les services, les organes de suivi et les comités intergouvernementaux pertinents du CdE. Un rapport détaillé de cette coopération figure au chapitre 3.

Dans son travail, la FRA s'appuie également sur les normes établies par le CdE. A cet égard, elle tient dûment compte des éléments suivants :

- Les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et la manière dont ils sont exécutés, notamment au sein de l'UE ;
- Les décisions et conclusions du Comité européen des droits sociaux (CEDS) ;
- Les rapports et activités des autres organes de suivi et des comités intergouvernementaux du CdE ;
- les rapports de la Secrétaire générale du CdE, du Commissaire aux droits de l'homme du CdE et du Représentant spécial de la Secrétaire générale (RSSG) pour les migrations et les réfugiés.

Les travaux de la FRA sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE (la Charte) citent fréquemment les normes du CdE, qu'ils renforcent dans le contexte de l'UE. Charterpedia, la base de données de la FRA sur la Charte, comprend aussi des références de la Cour européenne des droits de l'homme à la Charte. Le système d'information sur les droits fondamentaux de l'UE (EFRIS)³ donne des renseignements sur les engagements et le respect des mécanismes de suivi du CdE.

Le CdE utilise régulièrement les données et les conclusions de la FRA pour soutenir son travail. Par exemple, les données de l'enquête 2020 de la FRA sur les personnes LGBTI, de la deuxième enquête de l'Union européenne sur *les minorités et la discrimination*⁴ ou de son travail sur le profilage ethnique⁵ ont été utilisés dans des décisions de la Cour

³ [EFRIS](#) est accessible via le site Web du FRA.

⁴ FRA (2017), [Second European Union Minorities and Discrimination Survey - Main results](#) (Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination – principaux résultats).

⁵ FRA (2010), [Pour des pratiques de police plus efficaces, guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire](#).

européenne des droits de l'homme⁶, ce qui a montré les effets du travail de la FRA sur les décisions judiciaires du Conseil de l'Europe.

Les données et les conclusions de la FRA sont également mentionnés régulièrement dans les travaux de l'Assemblée parlementaire et des organes de suivi du CdE, tels que la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) ; le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) ; le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) ; le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), ou le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. La Commissaire aux droits de l'homme du CdE évoque également la coopération avec la FRA dans son rapport annuel⁷.

La consultation avec le Secrétariat du CdE, le Représentant spécial pour les migrations et les réfugiés et le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du CdE a permis d'éclairer et d'enrichir le Rapport sur les droits fondamentaux de 2023 de la FRA⁸.

Ces références croisées contribuent à diffuser les résultats des activités respectives du CdE et de la FRA sur une base de réciprocité. Plus généralement, la consultation, le retour d'information et la participation aux réunions et aux événements font désormais partie intégrante des méthodes de travail des deux Organisations.

2. Coopération interinstitutionnelle et réglementaire

2.1. Coopération institutionnelle et réglementaire

Philippe Boillat, membre indépendant nommé par le CdE au Conseil d'administration de la FRA, a présidé l'AREdit et a participé aux réunions du Conseil d'administration et du Bureau exécutif au cours de la période de référence. Le représentant du Secrétariat du CdE a également participé aux réunions du Conseil d'administration de la FRA en tant qu'observateur. Le Directeur général des droits humains et de l'État de droit du Conseil de l'Europe a eu le 16 décembre 2022 un échange de vues avec le Conseil d'administration de la FRA.

Le directeur de la FRA s'est adressé le 15 novembre 2022 et le 5 octobre 2023 au Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures (GR-EXT). Il a souligné l'évolution de la coopération entre la FRA et le Conseil de l'Europe, et les priorités actuelles et futures de la coopération entre les deux Organisations.

A l'occasion de ses missions à Strasbourg, le directeur de la FRA a rencontré, entre autres, le Président de l'Assemblée parlementaire du CdE, la Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, la Commissaire aux droits de l'homme du CdE, le

⁶ Cour européenne des droits de l'homme, [Macatė c. Lituanie](#), n° 61435/19, 23 janvier 2023 ; [Buhuceanu et autres c. Roumanie](#), n° 20081/19 et 20 autres, 23 mai 2023 ; [Basu c. Allemagne](#), n° 215/19, 18 janvier 2023.

⁷ CdE, Commissaire aux droits de l'homme (2023), [Rapport annuel d'activité 2022](#).

⁸ FRA (2023), [Rapport sur les droits fondamentaux 2023](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

Président de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du CdE et le Directeur du Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

L'Agence a consulté le CdE sur les projets de plan stratégique 2023-2028, de document de programmation 2024-2026 et de programme de travail annuel 2024 de la FRA, garantissant ainsi des synergies de programme entre les deux organisations.

Une reconnaissance importante de la pertinence de la coopération entre l'Agence et le CdE figure dans la résolution du Parlement européen du 18 avril 2023 sur les relations institutionnelles entre l'UE et le Conseil de l'Europe⁹. Dans cette Résolution, le Parlement européen rappelle la pertinence de la coopération entre l'Agence et le CdE dans la poursuite d'objectifs communs et de priorités stratégiques liés à la promotion et à la protection des droits humains, et indique qu'il serait utile que le CdE et la FRA développent davantage leurs relations.

2.2. Coopération entre la FRA et le CdE sur les manuels

Depuis 2011, le CdE, la Cour européenne des droits de l'homme et la FRA ont produit conjointement des manuels couvrant des domaines tels que la protection des données, l'asile, les frontières et l'immigration, le droit à la non-discrimination, les droits de l'enfant ou l'accès à la justice. Conçus pour les praticiens du droit, ces manuels offrent des orientations sur les normes de l'UE et du CdE.

Les manuels examinent le droit européen applicable provenant de l'UE et du CdE, y compris la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE et de la Cour européenne des droits de l'homme. Ils sont considérés comme des documents de référence par les praticiens, notamment dans le cadre du développement des cours d'éducation aux droits humains pour les professionnels du droit (HELP), auxquels la FRA participe.

Mise à jour du Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice

Le *Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice*¹⁰ fait la synthèse des normes juridiques essentielles de l'UE et du Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme. La FRA et la Cour européenne des droits de l'homme préparent actuellement une mise à jour de ce manuel, qui devrait être publiée d'ici la fin de l'année 2024.

Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant

La version révisée du *Manuel sur le droit européen en matière de droits de l'enfant*¹¹ explique comment le droit européen et la jurisprudence protègent les intérêts

⁹ Parlement européen, (2023), [Résolution sur les relations institutionnelles entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe](#) (2022/2137(INI), Strasbourg, 18 avril 2023.

¹⁰ FRA, CdE et Cour européenne des droits de l'homme (2016), [Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

¹¹ FRA, CdE et Cour européenne des droits de l'homme (2022), [Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant – édition de 2022](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

spécifiques des enfants. Des traductions en français et en italien en ont été publiées en 2023¹².

Manuel de droit européen en matière de protection des données

L'édition 2018 du *Manuel de droit européen en matière de protection des données*¹³ est disponible dans les 22 versions linguistiques de l'UE et en coréen depuis 2023¹⁴. Il est destiné aux praticiens du droit qui ne sont pas spécialisés dans la protection des données, afin de les familiariser avec ce domaine du droit.

Manuel de droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux

Elaboré conjointement par la FRA et le CdE, le Manuel de droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux est en cours de préparation et devrait être publié en 2025. Il mettra en lumière les principaux défis liés aux enquêtes sur la cybercriminalité et soulignera les obligations positives des États de protéger les droits fondamentaux des victimes, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité.

2.3. Système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)

Le système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS) sert de pôle centralisé pour l'accès aux informations sur les droits humains du Conseil de l'Europe, des Nations unies et de l'UE, et il est hébergé sur le site web de la FRA. Il contribue à mieux faire connaître dans le cadre de l'UE les mécanismes du CdE et les conclusions de ses organes de suivi. EFRIS oriente les utilisateurs vers les bases de données respectives du CdE pour chaque mécanisme, contribuant ainsi à l'utilisation des résultats des mécanismes de suivi du CdE et au référencement des résultats pertinents par les législateurs et les décideurs politiques de l'UE.

La Commission européenne considère EFRIS comme une source pour son rapport annuel sur l'État de droit¹⁵. La coopération en cours sur EFRIS, convenue dans un échange de lettres signées par le directeur de la FRA et le Secrétaire général du CdE, s'est poursuivie en 2023.

En 2023, EFRIS a lancé un moteur de recherche indexant les informations provenant de neuf sources de données distinctes du CdE. Cela a fait d'EFRIS un système complet à guichet unique, donnant des informations actualisées provenant de divers organes du CdE, notamment le GREVIO, le GRETA, la Convention-cadre pour la protection des

¹² Traduction prévue à l'avenir dans les langues suivantes : bulgare, croate, tchèque, danois, néerlandais, estonien, finnois, grec, hongrois, lituanien, letton, maltais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, espagnol et suédois, ainsi que serbe et ukrainien.

¹³ FRA, CdE et Cour européenne des droits de l'homme (2018), [Manuel de droit européen en matière de protection des données - édition de 2018](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

¹⁴ Le manuel est également disponible en arabe, en géorgien, et en ukrainien.

¹⁵ FRA (2023), [Contribution de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne à la Commission européenne dans le cadre de la préparation du rapport annuel sur l'état de droit de 2023](#), Vienne, 19 avril 2023.

minorités nationales (*FCNM*), ainsi que des conclusions de la Cour européenne des droits de l'homme, du CEDS, de l'ECRI, du CPT, du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par le CdE (EXEC). L'inclusion des conclusions de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires dans EFRIS est en préparation.

3. Coopération opérationnelle

3.1 Égalité, Roms et droits sociaux

3.1.1. Lutte contre le racisme et la discrimination

Outre le racisme et la discrimination, les thèmes de coopération entre la FRA et le CdE dans ce domaine comprennent la lutte contre les discours et les crimes de haine, les droits des personnes handicapées, l'égalité des personnes LGBTIQ, les droits de l'enfant et la promotion des droits sociaux et économiques.

La FRA a participé aux comités intergouvernementaux et aux groupes d'experts pertinents du CdE, tels que le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), le Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH), le Groupe de travail sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques de sexe (GT-ADI-SOGI) et le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM).

Le 8 mai 2023, une délégation de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE a visité la FRA et engagé des discussions avec son directeur sur une série de sujets, de l'intelligence artificielle (IA) au vieillissement dans les sociétés numériques. Le personnel de la FRA et le Secrétariat de l'APCE ont tenu d'autres discussions au niveau opérationnel, portant sur la violence à l'égard des femmes handicapées et sur les questions liées à la violence et à la discrimination dans le cadre du maintien de l'ordre.

Le rapport annuel de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) pour 2022, publié en juin 2023, fait référence à la FRA¹⁶. En outre, les rapports de l'ECRI sur la Bulgarie¹⁷, la Hongrie¹⁸, la Pologne¹⁹ et Chypre²⁰ évoquent des recherches, enquêtes et données de la FRA. La recommandation de politique générale de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI²¹ fait référence au rapport 2020 de la FRA intitulé *Le long parcours des personnes*

¹⁶ CdE, ECRI (2023), [Rapport annuel sur les activités de l'ECRI couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022](#), Strasbourg, juin 2023.

¹⁷ CdE, ECRI (2022), [Rapport de l'ECRI sur la Bulgarie \(sixième cycle de monitoring\)](#), Strasbourg, 4 octobre 2022.

¹⁸ CdE, ECRI (2023), [Rapport de l'ECRI sur la Hongrie \(sixième cycle de monitoring\)](#), Strasbourg, 9 mars 2023.

¹⁹ CdE, ECRI (2023), [Rapport de l'ECRI sur la Pologne \(sixième cycle de monitoring\)](#), Strasbourg, 27 juin 2023.

²⁰ CdE, ECRI (2023), [Rapport de l'ECRI sur Chypre \(sixième cycle de monitoring\)](#), Strasbourg, 7 mars 2023.

²¹ CdE, ECRI (2023), [Recommandation de politique générale n° 17 sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI](#), Strasbourg, septembre 2023.

*LGBTI vers l'égalité (2^e enquête UE-LGBTI)*²². L'ECRI a contribué à la mise à jour du document de la FRA intitulé *Démasquer les motivations tendancieuses d'infractions pénales : jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*²³, publié en octobre 2023.

La FRA a contribué à l'élaboration du rapport thématique sur *les crimes de haine et autres incidents motivés par la haine fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles*²⁴, préparé par le GT-ADI-SOGI et publié en septembre 2023. Le Directeur de la FRA a prononcé un discours liminaire lors de la « Table ronde européenne : combattre les crimes de haine fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans toute l'Europe », organisée par le Conseil de l'Europe en octobre 2022 à Dublin. En novembre 2022, la FRA a participé à une réunion organisée par la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe sur les droits humains des personnes transgenres.

Le 29 juin 2023, le CDADI a publié un *manuel de formation sur la collecte et l'analyse des données relatives à l'égalité pour prévenir et traiter la discrimination systémique*²⁵. Ce manuel s'appuie sur les normes et orientations pertinentes du CdE et prend en considération le travail du sous-groupe sur les données relatives à l'égalité facilité par la FRA dans le cadre du groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité. Il comprend également une référence à « l'outil de cartographie diagnostique des données sur l'égalité » (*Equality data diagnostic mapping tool*) de la FRA.

La Commissaire aux droits de l'homme du CdE a fait référence à la deuxième enquête sur les personnes LGBTI de la FRA²⁶ dans le rapport sur sa visite en République tchèque²⁷.

3.1.2. Inclusion des Roms

En mai 2023, la FRA a participé, en collaboration avec des représentants du CdE, à une réunion axée sur le « développement local » dans le cadre des subventions de l'EEE et de la Norvège (EEA & Norway Grants). Cet événement, organisé par l'opérateur de programme bulgare, a permis aux deux organisations de partager leurs idées et leurs expériences concernant les programmes destinés aux Roms dans le cadre des subventions de l'EEE et de la Norvège.

²² FRA (2020), [A long way to go for LGBTI equality \(2^e enquête UE-LGBTI\)](#) (le long parcours des personnes LGBTI vers l'égalité), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

²³ FRA (2023), [Unmasking bias motives in crimes: selected cases of the European Court of Human Rights – 2023 edition](#) (Démasquer les motivations tendancieuses d'infractions pénales : jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

²⁴ CdE (2023), [Rapport thématique - Crimes de haine et autres incidents motivés par la haine en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre ou de caractéristiques sexuelles](#), Strasbourg, septembre 2023.

²⁵ CdE (2023), [Manuel de formation sur la collecte et l'analyse des données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination systémique](#), Strasbourg, 29 juin 2023.

²⁶ FRA (2020), [A long way to go for LGBTI equality \(2^e enquête UE-LGBTI\)](#) (le long parcours des personnes LGBTI vers l'égalité) Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

²⁷ CdE, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, [Rapport sur sa visite en République tchèque du 20 au 24 février 2023](#), Strasbourg, France (2023).

Le 22 juin 2023, la FRA a participé à la réunion inaugurale du projet conjoint UE/CdE « Intégration des Roms - Phase III », mis en œuvre dans les pays des Balkans occidentaux et en Turquie. La FRA a partagé son expertise, en se concentrant particulièrement sur l'enquête concernant l'intégration des Roms qui sera menée en 2024 en Albanie, en Serbie et en Macédoine du Nord.

Dans le cadre du projet conjoint UE/CdE « Écoles inclusives : Faire la différence pour les enfants roms » (INSCHOOL 3), la FRA a participé au premier séminaire de formation, du 11 au 13 juillet et a présenté des modules en ligne les 10 et 24 octobre, en mettant l'accent sur la collecte de données nationales sur les Roms et en expliquant le processus de mise en œuvre de l'enquête par sondage.

En outre, dans son cinquième avis sur la Roumanie²⁸, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales a fait référence à l'enquête 2021 de la FRA sur les Roms dans dix pays européens²⁹ et au Bulletin n° 5 « Pandémie de coronavirus dans l'UE - Impact sur les Roms et les Gens du voyage »³⁰ à partir de 2020. De même, le CDADI fait référence à ce même bulletin n° 5 dans son étude sur la prévention et la lutte contre le discours de haine en temps de crise³¹.

3.1.3. Droits sociaux, environnement et droits humains

La FRA a participé aux 3e, 4e et 5e réunions du Comité européen pour la cohésion sociale (CCS). En novembre 2022, elle a participé à un séminaire intitulé « Cohésion sociale : de nouveaux défis ». Au cours du séminaire, la FRA a présenté les conclusions de son deuxième bulletin sur l'Ukraine³².

Le 24 avril 2023, une table ronde virtuelle a été organisée par le CdE sous le titre « *Implementing Human Rights and Environmental Due Diligence* » (Mise en œuvre des droits humains et de la diligence raisonnable en matière d'environnement). Cette action de collaboration met en œuvre l'une des recommandations du dialogue inter-secrétariat de haut niveau FRA-CdE de 2022, à savoir le renforcement des synergies entre la FRA et le CdE en matière de droits humains et environnement. La FRA a également participé à la première réunion du Comité d'experts du CdE sur la protection de l'environnement par le droit pénal (PC-ENV). Les 16-17 novembre 2023, le Conseil de l'Europe a participé à deux événements organisés par la FRA sur les droits fondamentaux et la protection de l'environnement.

La 13e réunion de la Plateforme sur les droits sociaux et économiques, organisée conjointement par la FRA, le CdE, EQUINET et ENNHRI, a eu lieu le 28 septembre 2023 à Helsinki. Elle a porté sur « Réaliser les droits sociaux à l'ère numérique : opportunités et risques ». Les organisations ont entamé des débats sur les risques d'utilisation

²⁸ CdE, Comité consultatif de la Convention cadre pour la protection des minorités nationales (2023), [cinquième Avis sur la Roumanie](#), Strasbourg, 5 septembre 2023.

²⁹ FRA (2021), [Les Roms dans dix pays d'Europe](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

³⁰ FRA (2020), [La pandémie de COVID dans l'UE – effets sur les Roms et les Gens du voyage – Bulletin n° 5](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

³¹ CdE (2023), [Etude sur la prévention et la lutte contre le discours de haine en temps de crise](#), Strasbourg, novembre 2023.

³² FRA (2022) [The Russian war of aggression against Ukraine – The broad fundamental rights impact in the EU - Bulletin 2](#) (La guerre d'agression russe de l'Ukraine – effets étendus sur les droits fondamentaux au sein de l'UE), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

abusives de l'IA et ses effets négatifs potentiels sur les droits sociaux et le marché du travail, en présentant leurs dernières conclusions en date.

3.1.4. Droits de l'enfant

Les droits de l'enfant restent un sujet clé de la coordination et de la coopération entre la FRA et le Conseil de l'Europe.

En octobre 2022, le directeur de la FRA est intervenu lors de la conférence du CdE intitulée « *Hear our voice - the rights and best interest of the child in parental separation and care proceedings* » (Écoutez nos voix - droits et détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement), présentant les conclusions du rapport de la FRA intitulé *Children as suspects or accused persons in criminal proceedings - Procedural safeguards* (Les mineurs en tant que suspects ou accusés dans les procédures pénales - garanties procédurales)³³.

En janvier 2023, la FRA a participé à un atelier sur le passage à l'âge adulte pour les enfants non accompagnés, soutenu par le ministère grec de la Migration et de l'Asile et le Conseil de l'Europe. La FRA a présenté les principales conclusions de son rapport intitulé *Guardianship systems for unaccompanied children in the EU : developments since 2014* (Régimes de tutelle pour les enfants privés de soins parentaux dans l'UE : évolution de la situation depuis 2014)³⁴.

En juin 2023, la FRA a participé à la réunion préparatoire tenue dans le cadre du Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE), sous-groupe du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) qui supervise la mise en œuvre de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)³⁵.

La FRA a également assisté à la « réunion zéro » en ligne du groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine, qui a eu lieu en octobre 2023. Le groupe a été créé à la suite d'une décision des États membres lors du sommet du CdE en mai 2023 à Reykjavik. Le 30 novembre 2023, lors de la première réunion officielle, la FRA a présenté les conclusions de son bulletin sur la protection des enfants déplacés d'Ukraine.

3.2. Justice, numérique et migration

Une coopération étroite et divers échanges ont eu lieu sur des sujets tels que la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, l'intelligence artificielle, la protection des données, les entreprises et les droits humains, la cybercriminalité, la migration et les droits des victimes.

³³ FRA (2022), [Children as suspects or accused person in criminal proceedings – Procedural safeguards](#) (Les mineurs en tant que suspects ou accusés dans les procédures pénales – garanties procédurales), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

³⁴ FRA (2022), [Guardianship systems for unaccompanied children in the European Union: developments since 2014](#) (Régimes de tutelle pour les enfants privés de soins parentaux dans l'UE : évolution de la situation depuis 2014), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

³⁵ CdE (2022), [Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#), Strasbourg, mars 2022.

La FRA a largement coopéré avec le programme HELP du CdE, en s'engageant dans diverses activités visant à améliorer la formation juridique. Cet engagement a consisté à contribuer aux mises à jour des cours en ligne et à participer à des sessions de formation, telles que la conférence 2023 du réseau HELP sur l'éducation aux droits humains pour les praticiens du droit³⁶. La FRA a présenté les outils et le matériel concernant la Charte à des juges, des procureurs, des avocats et des stagiaires dans les Balkans occidentaux³⁷. En outre, la FRA a participé à des séminaires d'introduction du cours HELP sur les droits procéduraux pour les avocats en Bulgarie et en Grèce dans le cadre du projet UE-CdE de formation judiciaire sur les droits fondamentaux et l'État de droit³⁸. Elle a également contribué à la mise à jour du cours en ligne sur la justice adaptée aux enfants et travaille actuellement sur un cours de formation relatif à la directive sur la protection temporaire (2001/55/CE). La FRA a également joué un rôle actif dans plusieurs séminaires de points de contact européens HELP, axés sur l'élaboration de programmes de formation aux droits humains dans les États membres de l'UE. La FRA a également participé à l'élaboration du cours HELP du CdE « Introduction à la protection des droits humains en Europe », qui porte sur l'interaction entre la CEDH et la Charte des droits fondamentaux de l'UE et qui a été lancé à la fin de l'année 2023³⁹.

Le 6 décembre 2022, la FRA a participé en tant qu'observatrice à la 39^e réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du CdE. Le 28 novembre 2023, le secrétariat de la CEPEJ a participé à une réunion d'experts organisée par la FRA, axée sur la numérisation de la justice et ses effets sur les droits fondamentaux, en préparation d'un nouveau projet de la FRA sur ce thème en 2024.

Le 8 février 2023, le directeur de la FRA a participé à un échange de vues avec le GREVIO. Au cours de cet échange, le directeur a donné un aperçu des activités en cours de la FRA concernant la violence à l'égard des femmes. Des références à l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes⁴⁰ figurent dans les rapports du GREVIO sur la Croatie⁴¹ et la Grèce⁴². Le 29 juin 2023, les experts de la FRA ont tenu une réunion en ligne avec Mme Béatrice Fresko-Rolfo, rapporteure de l'APCE, pour discuter de la prévention et de la lutte contre la violence envers les femmes handicapées. La réunion visait à donner des informations pour son rapport de l'APCE⁴³, qui incorpore des résultats de l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA.

Le bureau du CdE à Belgrade a facilité une visite du 19 au 21 juin 2023 à Vienne pour une délégation de haut niveau du pouvoir judiciaire serbe, y compris le Ministre serbe de la Justice, des représentants du ministère de la Justice, de la Cour suprême, du Conseil supérieur de la magistrature, de l'Académie judiciaire et de l'Association des

³⁶ [Conférence du réseau HELP, Strasbourg, 6-7 juillet 2023.](#)

³⁷ [Formation régionale HELP du Conseil de l'Europe à l'intention des formateurs de professionnels du droit des Balkans occidentaux](#), Belgrade, 12-13 juin 2023.

³⁸ [Renforcer les garanties procédurales dans les procédures pénales et les droits des victimes : séminaire à Sofia dans le cadre du projet UE-CdE « Formation judiciaire sur l'Etat de droit et les droits fondamentaux »](#), Sofia, 14-15 juin 2023.

³⁹ Séminaire [Interaction UE-CEDH : cours HELP du Conseil de l'Europe pour juges, procureurs et avocats de l'UE](#), Strasbourg, 13-14 novembre 2023.

⁴⁰ FRA (2014), [Violence à l'égard des femmes : enquête à l'échelle de l'UE – principaux résultats](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

⁴¹ CdE (2023), [GREVIO - Rapport d'évaluation de référence : Croatie](#), Strasbourg, 6 septembre 2023.

⁴² CdE (2023), [GREVIO - Rapport d'évaluation de référence : Grèce](#), Strasbourg, 14 novembre 2023.

⁴³ CdE, APCE (2023), [La prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap](#), Strasbourg, 22 septembre 2023.

juges dans le cadre d'un projet conjoint UE-CdE sur la réforme judiciaire en Serbie. La visite a permis de sensibiliser au travail de la FRA sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE et d'échanger des points de vue sur la coopération avec les autorités serbes.

3.2.1. Intelligence artificielle, mégadonnées et protection des données

La FRA a participé activement à toutes les réunions plénières de 2023 du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) dans le cadre de la délégation de l'UE. Elle a contribué avec des données factuelles à la rédaction d'un instrument contraignant sur l'intelligence artificielle concernant les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Elle a notamment présenté son rapport sur les biais dans les algorithmes⁴⁴ lors de la réunion de janvier 2023 et elle a contribué à un webinaire sur l'IA et les questions de genre lors d'un événement parallèle à la réunion d'avril 2023.

La FRA a également participé activement et régulièrement aux activités et aux réunions du Comité consultatif de la Convention 108.

3.2.2. Migration et asile

La coopération bien établie entre la FRA et le CdE sur les questions de migration, d'asile et de droits humains liées aux frontières couvre divers thèmes et projets et vise à renforcer la protection des droits humains pour les personnes en déplacement. Des réunions de coordination régulières, organisées par le Bureau du Représentant spécial de la Secrétaire générale pour les migrations et les réfugiés, ont permis à la FRA et à diverses entités du CdE intéressées par les migrations de s'informer des derniers développements.

Dans son 32^e rapport général⁴⁵, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) souligne la nécessité d'enquêtes effectives, en se référant aux lignes directrices de la FRA sur la mise en place de mécanismes nationaux indépendants pour contrôler le respect des droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE⁴⁶.

Dans son rapport *Renvois en mer et sur terre: mesures illégales de gestion des migrations*⁴⁷, qui a précédé la résolution de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées concernant les refoulements sur terre et en mer – l'APCE a fait référence aux rapports de la FRA, y compris « Normes européennes sur les voies de recours, les mécanismes de plainte et les enquêtes effectives aux frontières »⁴⁸ et

⁴⁴ FRA (2022), [Bias in algorithms – Artificial intelligence and discrimination](#), (Les biais dans les algorithmes - intelligence artificielle et discriminations) Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

⁴⁵ CdE (2023), [32^e rapport général du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants \(CPT\)](#), Strasbourg, mars 2023.

⁴⁶ FRA (2022), [Establishing national independent mechanisms to monitor fundamental rights compliance at EU external borders](#) (Instituer des mécanismes nationaux indépendants pour contrôler le respect des droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

⁴⁷ CdE, APCE (2022), [Renvois en mer et sur terre: mesures illégales de gestion des migrations](#), Strasbourg, septembre 2022.

⁴⁸ FRA (2021), [Normes européennes sur les voies de recours, les mécanismes de plainte et les enquêtes effectives aux frontières](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

« Contrôles aux frontières et droits fondamentaux aux frontières terrestres extérieures »⁴⁹.

Dans le rapport de l'APCE sur *le thème de la migration et de l'asile dans la campagne électorale et les conséquences sur l'accueil et les droits des migrants*⁵⁰, adopté en septembre 2023 par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, des références sont faites au rapport de la FRA sur les navires d'ONG engagés dans la recherche et le sauvetage en Méditerranée et les enquêtes criminelles⁵¹.

En décembre 2023, la FRA a participé à un échange de vues avec les membres de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE dans le cadre du rapport *Garantir de procédures d'asile conformes aux droits humains* en préparation.

Le deuxième rapport sur la Grèce du groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)⁵² fait référence à la formation sur les droits fondamentaux dispensée par la FRA aux unités grecques de contrôle des frontières et de franchissement des frontières.

En décembre 2023, la FRA et le Conseil de l'Europe ont publié une troisième note d'orientation conjointe sur les droits des enfants en migration pour exposer les éléments clés du droit européen tels qu'ils s'appliquent aux situations aux frontières⁵³.

La FRA a continué à promouvoir le manuel conjoint sur le droit européen relatif à l'asile, à l'immigration et aux frontières. En mai 2023, elle en a présenté la version hongroise⁵⁴ à Budapest lors d'un événement organisé par le ministère hongrois de l'Intérieur ; et en septembre 2023, la version slovène⁵⁵ a été présentée et discutée avec des experts juridiques à Ljubljana.

À la lumière de l'article 52(3) de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme reste une source juridique importante pour le travail de la FRA et, plus généralement, pour les acteurs de l'UE. Ainsi, en mars 2023, la FRA a participé à la troisième table ronde de haut niveau de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) sur l'évolution de la jurisprudence dans le domaine du système européen commun d'asile. Elle s'est appuyée sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, de la Cour européenne des droits de l'homme et des tribunaux nationaux.

La FRA a contribué aux travaux du groupe d'experts chargé d'élaborer un guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants et des demandeurs d'asile, en se

⁴⁹ FRA (2020), [Contrôles aux frontières et droits fondamentaux aux frontières terrestres extérieures](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

⁵⁰ CdE, APCE (2023), [Le thème de la migration et de l'asile en campagne électorale et les conséquences sur l'accueil des migrants et leurs droits](#), Strasbourg, septembre 2023.

⁵¹ FRA (2023), [Opérations de recherche et de secours en Méditerranée et droits fondamentaux](#).

⁵² CdE (2023), [Rapport du GRETA concernant l'application par la Grèce de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#), Strasbourg, 23 mars 2023.

⁵³ CdE et FRA (2023), [Les enfants dans la migration : Les droits fondamentaux aux frontières de l'Europe](#), Strasbourg, Décembre 2023.

⁵⁴ FRA (2022), [Kézikönyv a menekültügyre, a határokra és a bevándorlásra vonatkozó európai jogról](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

⁵⁵ FRA (2022), [Priročnik o evropski zakonodaji v zvezi z azilom, mejami in priseljevanjem](#), Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

concentrant sur les normes européennes en matière de droits fondamentaux et les garanties liées à la privation de liberté. Lors d'une réunion du 31 mai au 1er juin 2023, le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a adopté le guide, qui a été publié en novembre 2023⁵⁶.

La FRA a également contribué à un séminaire conjoint UE/CdE/HCR pour juristes européens sur les pratiques juridiques européennes en matière d'asile et de migration afin d'aider les réfugiés ukrainiens, qui a eu lieu en juin 2023 dans le cadre du projet HELP en Ukraine⁵⁷.

3.3 Structures et mécanismes de défense des droits humains

La FRA et le CdE ont maintenu leur coopération en matière de soutien aux structures et aux mécanismes de défense des droits humains en 2023. La coopération entre la FRA et le CdE a permis une coordination efficace dans des domaines tels que le soutien à la société civile et aux institutions nationales de défense des droits humains.

En 2023, la FRA a activement coopéré avec le Conseil de l'Europe sur les initiatives en matière de droits humains au niveau local. Cela a inclus une réunion entre le directeur de la FRA et le directeur du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi qu'un échange d'informations au niveau opérationnel avec le programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe.

Parmi les autres exemples spécifiques de coopération figure l'action conjointe sur l'espace civique. La FRA et le CdE ont continué de coopérer sur le thème des défenseurs des droits humains, notamment par le biais du groupe de contact des OIG sur les défenseurs des droits humains. Le personnel de la FRA qui coordonne sa plateforme des droits fondamentaux a continué à être en contact régulier avec la Conférence des OING.

Les 20-21 avril, le CdE a participé à la *Conférence de haut niveau sur la protection institutionnelle des droits fondamentaux en temps de crise*, organisée conjointement par la présidence suédoise du Conseil de l'UE et la FRA. La conférence s'est penchée sur les leçons tirées de crises importantes telles que la pandémie de COVID-19, la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et les événements liés au changement climatique.

La FRA coopère activement avec le Conseil de l'Europe dans le cadre des Subventions de l'EEE et de la Norvège, notamment en tant que partenaire international dans des projets en Tchéquie et en Roumanie, où le Conseil de l'Europe est l'organisation partenaire internationale. En 2023, elle a associé des experts du CdE en matière de crimes de haine et de droits de l'enfant à un projet financé au titre des Subventions, fournissant un soutien technique au parquet roumain.

⁵⁶ CdE (2023) [Rétention administrative des migrants et des demandeurs d'asile - Guide pour les praticiens](#), Strasbourg, novembre 2023

⁵⁷ [Mise en œuvre du statut de protection temporaire en Europe pour les habitants d'Ukraine qui fuient la guerre : séminaire CdE-UE-HCR à Bratislava](#), 16 juin 2023.

3.4 Communiquer les droits

En 2023, la FRA et le Conseil de l'Europe ont poursuivi leur coopération en matière de communication sur les droits humains.

Le CdE participe activement, par l'intermédiaire de représentants de son Secrétariat et du Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme du CdE, au groupe C-10 des communicateurs en chef des organisations internationales et régionales de défense des droits humains. Le groupe C-10 vise à accroître la portée et l'effet de la communication sur les droits humains par le biais d'activités conjointes.

En outre, le CdE est un partenaire majeur du Forum des droits fondamentaux qui se tiendra les 11-12 mars 2024 à Vienne. Le CdE a pris des initiatives pour soutenir cet événement, notamment en désignant un représentant pour siéger au comité consultatif du Forum et en veillant à ce que des représentants de haut niveau, y compris la Secrétaire Générale, participent en personne au Forum.

4. Perspectives pour 2024

La FRA et le CdE poursuivront leur coopération institutionnelle et thématique en 2024.

La FRA restera active au sein des comités intergouvernementaux et des groupes d'experts, notamment le groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine et le groupe de travail sur l'environnement et les droits humains, ainsi que lors des auditions et d'autres activités de l'APCE.

La FRA et le CdE poursuivront leur coopération dans des domaines tels que l'intelligence artificielle par le biais de plateformes telles que le CAI et [globalpolicy.ai](https://www.globalpolicy.ai).

La coopération entre la FRA et le CdE s'étendra, le cas échéant, à la mise en œuvre des résultats du Quatrième sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du CdE. À cet égard, la FRA est prête à contribuer au « processus de Reykjavik » visant à renforcer le travail du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'environnement et des droits humains.

Parmi les autres possibilités de coopération figurent les activités destinées aux pays candidats à l'UE, actuels et potentiels, ayant le statut d'observateur aux travaux de la FRA.

Les initiatives conjointes entre la FRA et le programme HELP du CdE continuent de produire des résultats précieux. D'autres formations seront organisées pour les autorités nationales et les parties prenantes sur l'interaction entre la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'UE, sur la justice adaptée aux enfants et les droits de l'enfant, et sur la lutte contre la traite des êtres humains. La FRA sera systématiquement invitée à contribuer aux mises à jour et aux adaptations des cours HELP.

La résolution du Parlement européen sur les relations institutionnelles entre l'UE et le CdE propose d'étendre la collaboration, par exemple en élargissant la couverture des conventions du CdE par EFRIS et en invitant la FRA à contribuer au travail de la Commission de Venise.

La FRA et le CdE, y compris le greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, continueront de coopérer à l'élaboration et à la mise à jour de divers manuels communs de droit européen, y compris ceux qui concernent la cybercriminalité, l'accès à la justice et, éventuellement, de nouveaux sujets tels que les droits sociaux et économiques. Ces manuels pourraient être complétés par une nouvelle série de fiches thématiques sur la jurisprudence européenne.

La future adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme offre également la possibilité d'une collaboration plus étroite, y compris, par exemple, dans l'élaboration de documents pour les professionnels du droit qui traitent de l'interaction entre la CEDH et la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul pour l'UE, qui a eu lieu le 1er octobre 2023, la publication prochaine, en 2024, de données d'enquête actualisées sur la violence à l'égard des femmes au sein de l'UE servira de source pour le travail de suivi du GREVIO et pourrait encourager davantage les États membres de l'UE qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention d'Istanbul. Les résultats de l'enquête de la FRA sur la violence et les violations des droits humains connexes à l'égard des femmes qui fuient la guerre en Ukraine, que la FRA commencera à analyser en 2024, contribueront également aux discussions concernant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, ainsi qu'au travail du Registre des dommages pour l'Ukraine qui vient d'être créé.

Les prochaines conclusions des enquêtes de la FRA sur les Roms et les Gens du voyage et sur l'égalité des personnes LGBTIQ apporteront de nouvelles preuves solides utiles au travail du CdE. Les méthodologies consolidées de la FRA pour atteindre des populations difficiles à toucher pourraient être adaptées pour une utilisation plus large au sein du CdE.

La FRA et le CdE poursuivront leur collaboration pour soutenir la société civile et les défenseurs des droits humains, en partageant des conclusions et des initiatives pertinentes sur l'espace civique en Europe.

La politique de jeunesse bien établie du CdE sera une source d'inspiration pour le groupe consultatif de jeunes que la FRA est en train de mettre en place.

Sirpa Rautio, la nouvelle directrice de la FRA, se rendra au CdE au début de son mandat pour des consultations avec ses homologues du CdE sur la manière de développer davantage la collaboration bien établie entre les deux organisations dans les années à venir.